



**Direction Régionale de l'Alimentation,  
de l'Agriculture et de la Forêt  
de Bretagne**

Service Régional d'Economie et des Filières Agricoles et  
Agroalimentaires

**Annexe 1 - Cahier des charges  
Dispositif National d'Accompagnement des  
Projets et Initiatives (DINA) Des Coopératives  
d'Utilisation en Commun de Matériel  
Agricoles (CUMA)**

## **1) Le conseil stratégique :**

Le conseil stratégique est réalisé par un organisme agréé. Il doit déboucher sur un plan d'actions afin d'améliorer les performances à la fois économiques, environnementales et sociales de la CUMA concernée.

### **1-1) Domaines couverts par le conseil stratégique :**

Le conseil stratégique s'appuie sur une **analyse globale du fonctionnement et de l'organisation de la CUMA** regroupant les domaines suivants :

- la gestion et l'implication des adhérents au projet collectif ;
- la gouvernance des CUMA : le fonctionnement coopératif (notamment le respect des préconisations HCCA), les responsabilités et leur portage ;
- la gestion des ressources humaines au sein de la CUMA, y compris la répartition des ETP entre les administratifs et les prestations de service ;
- la gestion financière de la CUMA et la facturation aux adhérents ;
- l'organisation du travail et l'optimisation des chantiers ;
- le parc matériel et les charges de mécanisation ;
- les performances environnementales (diagnostic des consommations de carburants, maîtrise des pollutions...).
- la stratégie du projet coopératif, et notamment l'évaluation de l'évolution des besoins des adhérents et l'existence de démarche qualité.

Toute candidature qui ne prévoit pas un état des lieux sur les 8 domaines évoqués ci-dessus est rejetée.

### **1-2) Présentation du plan d'actions :**

Le conseil stratégique débouche sur un **plan d'actions** proposant des pistes d'amélioration dans les domaines suivants :

- développement du projet coopératif, le cas échéant création d'une nouvelle CUMA ;
- renouvellement des adhérents ;
- modification de la gouvernance, répartition et transmission des responsabilités ;
- création d'emploi partagé ;
- organisation du travail et optimisation des chantiers ;
- investissements matériels : conception et renouvellement du parc matériel en lien avec les exploitations des adhérents, construction, acquisition ou aménagement de bâtiment, plan d'investissement et de financement ;
- amélioration des conditions sociales et de la gestion des ressources humaines ;
- amélioration des performances environnementales : maîtrise de l'énergie, réduction des intrants, mise à disposition de matériels favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement, etc. ;
- mise en place de démarches de groupe visant l'adoption de nouvelles pratiques (notamment GIEE ou développement de projets de circuits courts collectifs).

L'élaboration du plan d'actions s'appuie sur une analyse des atouts / faiblesses / opportunités / menaces (AFOM) du projet coopératif, ou par une méthode équivalente proposée par l'organisme de conseil, et sur un travail de co-construction avec les adhérents de la CUMA pour hiérarchiser les pistes d'amélioration et proposer un plan d'actions

pertinent, partagé et ambitieux visant l'**amélioration globale** des performances de la CUMA sur un horizon de 3 ans.

### **1-3) Recommandations organisationnelles :**

Le conseil stratégique se déroule sur une **durée minimale de 2 jours**, comprenant à la fois le temps de préparation et de présence au sein de la CUMA, et se formalise sous la forme d'un rapport reprenant les éléments d'analyse et détaillant le plan d'actions proposé accompagné d'une fiche de synthèse dont le modèle type est annexé au formulaire de demande d'agrément.

### **2) Engagements liés à la procédure d'agrément :**

Le représentant légal de l'organisme de conseil, dans le cadre de l'octroi d'un agrément par décision de la DRAAF, s'engage à :

- mettre à disposition des missions de conseil stratégique, un nombre de personnes suffisant, en adéquation avec la charge de travail,
- mettre à disposition des missions de conseil stratégique, des personnes reconnues pour leurs qualifications et leur professionnalisme répondant aux exigences prévues au point 1 du présent cahier des charges,
- former les personnels en charge du conseil stratégique,
- respecter les règles de neutralité,
- respecter les clauses de confidentialité portant sur les données et les échanges avec les CUMA bénéficiant de ce conseil stratégique,
- réaliser, pour chaque rapport de conseil stratégique, une synthèse conformément à la trame jointe au formulaire de demande d'agrément. Cette synthèse est jointe au rapport transmis à la CUMA et peut être sollicitée par les services de la DRAAF dans le cadre des conventions d'agrément,
- réaliser le rapport de conseil stratégique sous réserve d'avoir l'assurance par la CUMA, du dépôt préalable de la demande d'aide au conseil stratégique auprès de la DRAAF,
- remettre et expliciter le rapport de conseil stratégique et sa synthèse à la CUMA,
- réaliser un rapport d'activité annuel à destination de la DRAAF dans le cadre de la convention d'agrément (le rapport d'activité annuel sera présenté comme indiqué en annexe),
- informer la DRAAF de tout changement (remplacement de conseiller...) ayant un impact sur la mise en œuvre du conseil stratégique.

En cas de non respect de ses engagements, la DRAAF peut retirer l'agrément à l'organisme de conseil pour une période d'au moins un an et allant jusqu'à l'exclusion définitive.

## Annexe : présentation du rapport annuel d'activité

### 1. Bilan général

Nombre de conseils réalisés :

Département	Nom des CUMA	Adresse	Nb de jours facturés	Montant facturé HT
Total				

### 2. Synthèse des états des lieux et des prescriptions

Difficultés rencontrées par les CUMA			Prescriptions faites aux CUMA		
Thèmes	Nature des difficultés rencontrées par les CUMA (préciser)	Nb dossiers concernés	Thèmes	Synthèse des prescriptions et plans d'actions (préciser)	Nb dossiers concernés
Gestion et implication des adhérents			Développement du projet coopératif		
			Renouvellement des adhérents		
Gouvernance des CUMA			Modification de la gouvernance		
Gestion des ressources humaines			Création d'emplois partagés		
			Amélioration de la gestion des ressources humaines		
Gestion financière			Plan d'investissement et de financement		
Organisation du travail			Organisation du travail et optimisation des chantiers		
Parc matériel et charges de mécanisation			Investissements matériels et bâtiments		
Performances environnementales			Maitrise de l'énergie		
			Réduction des intrants		
			Mise à disposition de matériels favorisant des pratiques respectueuses de l'environnement		
Stratégie du projet coopératif			Mise en place de démarche de groupe		
			Autres		